

Le PRM12® RP dans les programmes d'éclaircissage ?

L'homologation du PRM12® RP offre une voie d'éclaircissage intéressante pour les producteurs de pommes à cidre. Son utilisation ainsi que les doses appliquées doivent notamment tenir compte des variétés.

Les caractéristiques agronomiques du pommier à cidre ne sont pas en faveur d'une régularité de la production : fort potentiel florifère et fructifère, fructification sur bois âgés, floraison tardive (bonne pollinisation), absence d'irrigation, ... Réguler la production est une opération difficile dont l'intérêt n'est plus à démontrer. Pour aboutir à un résultat satisfai-

sant, il est recommandé de mettre en œuvre des programmes pouvant associer plusieurs modes d'action et/ou produits. L'éclaircissage chimique avec PRM12® RP est une voie intéressante, avec toutefois des effets qui peuvent varier dans leur intensité.

En pré ou en post-floral
Depuis le retrait du Carbaryl,

l'homologation de PRM12® RP permet d'entrevoir l'éclaircissage chimique du pommier à cidre avec un peu plus d'optimisme. L'utilisation du PRM12® RP en application pré ou post-florale sur les variétés de pommier à cidre a montré dans les essais réalisés : une diminution du potentiel de fructification, une amélioration du calibre du fruit et une augmentation possible du retour à fleur. Outre les conditions d'application générales du produit, certaines spécificités doivent être précisées pour les variétés cidricoles.

guée de 360 g d'éthéphon, soit 3 l/ha de PRM12® RP, doit être modulée en fonction de la charge, de l'état de vigueur des arbres mais aussi et surtout de la variété (voir tableau des recommandations). On a pu constater que l'application de PRM12® RP s'intégrait bien, soit dans des programmes d'éclaircissage utilisant les molécules homologuées sur cet usage, soit avec des compléments mécaniques. Il faut malgré tout souligner que, dans certains essais, un sur-éclaircissage des branches basses, plus fortes, a été observé : des applications seulement dans la partie supérieure des arbres pourraient être parfois suffisantes.

Moduler la dose en fonction de la charge, de la vigueur et surtout de la variété

La dose maximum homolo-

NATHALIE DUPONT (IFPC - Sées)

Précisions

Les professionnels (FNPF et FNFPC) et les centres techniques (CTIFL et IFPC) se sont engagés dans le cadre d'un accord avec la société Bayer SAS à mettre à la disposition des utilisateurs du PRM12® RP, les recommandations sur son usage et les risques éventuels de sensibilité variétale. Les observations et remarques du terrain ainsi que des précisions sur l'utilisation du produit sur pommier à cidre seront disponibles et réactualisées à partir des résultats d'essais sur le site www.ifpc.eu dans la rubrique "actualités".

L'imprimeur nouvelle génération

Impression
CTP
PAO
Finition

- Conception • Réalisation de tous documents
- Impression offset
- Impression numérique
- Panneaux grand format

• 2, av. du Pays de Caen • Normandial • 14460 COLOMBELLES •
• Tel. 02 31 70 88 10 • Fax : 02 31 70 88 51 •
• E-mail : imprimerie-nii@wanadoo.fr • Site : www.nii.fr

Recommandations pour l'usage de PRM12® RP selon les variétés		
Groupes variétaux	Variétés	Recommandations
Groupe 1 "Variétés faciles à éclaircir"	Judaine Marie Ménard Locard Vert Fréquin Rouge	L'usage de PRM12® RP est déconseillé
Groupe 2 "Variétés réagissant bien aux produits éclaircissants"	Douce Moën Kermerrien Judeline Judor Avrolles Bedan	L'usage de PRM12® RP est possible mais adapter la dose au contexte charge/vigueur (risque de sur-éclaircissage)
Groupe 3 "Variétés difficiles à éclaircir"	Binet Rouge Douce Coëtligné Petit Jaune Clos Renaux Juliana	L'usage de PRM12® RP est possible en pré ou post-floraison